



droit paternel apres une separation de deux personnes

Par **Bella68**, le **15/08/2009** à **16:50**

Bonjour,

Mon ami est à ce jour séparé de la maman de sa petite fille depuis plusieurs mois hélas il lui est compliqué de voir l'enfant car la mere ne supporte pas l'idée qu'il puisse refaire sa vie , elle lui fait du chantage et des menaces en permanence la situation devient très dur à gérer il n'a pas d'autre choix que d'accepter ce que la mere lui demande sous peine qu'il ne verra pas la petite . Engager une procédure en justice me paraîtrait l'idéale pour faire valoir ces droits hélas il a peur des répercussions sur l'enfant et peur qu'elle lui interdise de la voir jusqu'à ce que l'affaire passe en jugement je ne sais plus quoi faire ni quoi lui dire pour arranger la situation . Une procédure à l'amiable ne serait pas positive ni faisable par la mere quel sont les possibilités juridiques les plus favorables à son cas ? ainsi que celles qui auraient éventuellement le moins de répercussions sur l'enfant âgée à ce jour d'à peine 7 mois ?

Par **RaG1luy**, le **15/08/2009** à **17:36**

Bella68, je ne suis pas avocat mais ce qui me paraît le mieux à faire c'est en rencontrer un, et vite!

Demandez-lui de faire un référé, car votre conjoint est dans l'incapacité de voir sa fille (histoire que les choses aillent plus vite).

Je ne suis pas certaine qu'une action en justice "traumatise" plus un enfant qu'un accord à l'amiable qui de toutes façons, ne sera sûrement pas respecté, et sera sujet à de nouvelles tensions.

Le JAF statuera par la suite sur les droits de chacun.

Par **jeetendra**, le **15/08/2009** à **19:52**

bonsoir, oui il y a urgence à consulter un avocat pour la fixation d'un droit de visite vu l'âge de l'enfant (un nourrisson), contactez la Maison de l'Avocat de Colmar, une consultation juridique gratuite est possible, courage à vous, cordialement

[fluo]MAISON DE L'AVOCAT[/fluo]

24, avenue de la République

68000 COLMAR

Tél. 03 89 23 42 42

Fax. 03 89 24 57 33

E mail : ordre.colmar.barreau@calixo.net